



Compte-rendu du CDEN du 17 octobre :

bilan de rentrée 1er et 2nd degré

Après avoir écouté les différentes déclarations préalables, M. Benaych, le directeur académique, dresse son bilan de la rentrée dans les Côtes d'Armor :

Le retour de la formation initiale est déjà en soi une rentrée satisfaisante. La seconde mesure emblématique d'une bonne rentrée est que l'éducation est le seul ministère à recevoir des milliers de postes. L'autre satisfaction de cette rentrée est l'aide administrative aux directeurs. (77 dans un premier temps puis 76 récemment). Enfin, il n'y a pas un seul enfant en situation de handicap avec notification mdph, qui n'est pas accompagné (soutien humain ou matériel).

L'amélioration des moyens, y compris financiers est incontestable.

1er degré : Pour la baisse d'effectif prévue, nous sommes très légèrement démentis, - 130 élèves au lieu de - 178. Il y a aussi une baisse dans le privé, la baisse est donc démographique.

2nd degré :

- Collèges : forte croissance démographique, presque un collège de plus, c'est donc un contexte positif. L'enseignement privé voit ses effectifs diminuer (peu).
- Lycées : l'augmentation plus importante que celle attendue, s'explique par une meilleure gestion de fluidité des élèves. C'est une bonne chose. Une des grandes réussites de l'académie de Rennes : il y a plus d'élèves en lycée pro, c'est de bon augure pour le bilan que nous allons faire cette année.

Les cursus des lycéens, en lycée général ou en lycée pro, commencent à se rapprocher, c'est un des objectifs de la réforme des lycées professionnels, s'il est atteint on ne peut que s'en réjouir.

L'administration réfléchit à une implantation d'Ulis au niveau lycée où cela doit être possible.

M. Benaych a ensuite insisté sur le soutien à la scolarisation des enfants handicapés, en indiquant que les personnels accompagnants vont bénéficier d'une pérennisation de leur emploi dès 2014. *Sauf qu'il s'agit des emplois publics (AVS) et que malheureusement les EVS (contrat de droit privé) ne sont pas concernés !*

La FCPE (Fédération de parents d'élèves) a fait une longue déclaration de soutien aux nouveaux rythmes scolaires, les DDEN s'y sont associés.

Elle a ensuite interrogé le Directeur Académique sur la scolarisation des 3 ans, le bilan prévu dans les lycées, le décrochage dans les lycées professionnels, la prise en charge des enfants handicapés. Elle a aussi abordé les difficultés rencontrées par les parents d'un enfant en difficulté dans les apprentissages, qui ne savent pas toujours vers qui se tourner et pourtant il faut qu'il y ait un diagnostic précoce. Les enseignants référents sont très précieux mais ont beaucoup de travail.

Nous avons alors rappelé au DASEN la demande que nous avons portée lors du groupe de travail de rentrée, à savoir la nécessaire création d'un poste supplémentaire de référent, pour assurer au mieux leurs tâches croissantes sur l'ensemble de notre département. M. Benaych nous a répondu qu'à cette rentrée il n'a pas été possible d'accéder à leur demande puisque n'ont été actés que des ajustements. Par contre, la demande des référents est fondée, avec un poste de plus à la prochaine rentrée, cela constituera un dispositif convenable. ***Nous veillerons à ce que son successeur propose la même chose lors de la future carte scolaire !***

Pour la scolarisation des moins de 3 ans, le DASEN a précisé que le ministre insistait sur cette scolarisation en zone prioritaire et que son objectif est d'atteindre 10 %. Nous sommes à presque 30 % soit 3 fois plus que l'objectif national... Un geste a été fait à la rentrée et sera renouvelé si c'est possible. *Pour rappel le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, dans notre département, est passé de 62% en 2002 à 28,99 % en 2012 et 2013...*

Pour les lycées, 2 bilans nationaux seront faits : celui de la réforme Chatel dans les lycées d'enseignement général et un autre sur la réforme des lycées professionnels.

Décrochage : Après un contact direct avec chacun des élèves décrocheurs, il en restait 30, tous se sont vus proposer des solutions.

Intervention d'un élu à propos des rythmes : il y a quelques clivages, plus pour le milieu rural, en centre Bretagne, confronté à une spécialisation à mettre en place (bafa) ? Du fait de la perte de développement économique (difficultés de l'agriculture), il y a une vraie inquiétude par rapport aux difficultés qui se cumulent.

Nous avons ensuite interrogé le DASEN sur un sujet abordé dans notre déclaration préalable : la dotation pour les frais de déplacement des Rased qui est une nouvelle fois à la baisse. M. Benaych nous a répondu que nous nous trompions, que nos informations étaient fausses. Pour preuve, tout le budget n'est pas épuisé, les collègues ne demandant pas tous leurs frais de déplacement ! Nous avons alors précisé que déclarer ses frais dans « DT-ULYSSE » est loin d'être évident et que lorsque les collègues arrivent au bout du chemin, il arrive que les « enveloppes » soient vides ! Nous avons proposé de fournir les éléments chiffrés pour le prochain CDEN, le préfet a accepté et dit que ce serait à l'ordre du jour du prochain CDEN.

M. Le Caër, Vice-Président du Conseil Général des Côtes d'Armor :

Le budget voté est de 33 920 000 euros. En 6 ans, 2 400 élèves supplémentaires ont été accueillis. Outre le budget, il y a une prime de ruralité (1000 euros pour les collèges de moins de 400 élèves, 1500 si plus).

En ce qui concerne les tarifs de restauration le Conseil Général prévoit un lissage des prix des repas (pour élèves, profs, agents) car il y a des disparités entre les établissements. Il nous paraît plus juste que tout le monde paie le même prix. Pour l'instant, ceux-ci s'échelonnent de 2,30 à 2,70€ (agent 2,55€, prof 3,8€) alors que le coût réel est de 8 euros. Le Conseil Général propose d'augmenter progressivement les tarifs d'ici 2016. Les recettes supplémentaires serviront à animer un nouveau fonds de solidarité pour familles en difficulté. Par ailleurs, la création d'un poste d'expert en restauration collective est envisagée. Un gros travail sera fait pour limiter le gaspillage : chaque collégien gaspille pour 6 euros par an, ce qui fait 1 080 000 € tous les ans !

La FCPE a ensuite interrogé M. Le Caër sur la remise pour les 15 jours où les enfants ne mangent plus au collège (fin juin). Ce qui fait que l'on fait payer aux parents des repas non pris par les élèves.

Le représentant du conseil général a répondu que les familles ne paient pas un repas, mais un service qui a un coût. Le DASEN a rappelé que l'accueil des élèves se fait jusque fin juin (mais il n'y a plus forcément de cours). Pour la fin d'année, chaque C.A. (Conseil d'Administration) vote combien de jours fonctionne son service de restauration..

Nous avons demandé s'il y avait une différence importante de fréquentation des selfs en fonction du prix du repas ou du lieu (campagne, ville). Il nous a été répondu qu'en campagne presque 100 % des enfants sont demi-pensionnaires et que dans les 2 collèges où il y a moins de demi-pensionnaires (Le Bras à St-Brieuc, Le Goffic à Lannion), le prix du repas est au minimum.

En ce qui concerne l'augmentation des tarifs, différents problèmes ont été soulevés : l'augmentation conséquente pour les familles les plus démunies, pour les agents aux faibles revenus qui sont tenus de manger sur place (catégorie C). Chaque C.A. va se prononcer sur ce projet.

Le prochain CDEN aura lieu le 12 décembre.